

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 404-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 370-19 AFIN D'ÉTABLIR LES NORMES DE MISE À L'EAU DES EMBARCATIONS ET D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU

Le projet de règlement concerne la modification du règlement no 370-19 établissant les normes de mise à l'eau des embarcations et d'utilisation des rampes de mise à l'eau, et plus particulièrement la révision de la tarification des permis d'accès des embarcations à moteur.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 21 novembre, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 25 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour de novembre 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier